



PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE  
2024

Gymnastique Artistique Masculine (GAM) : Junior

(Validée dans la réunion du CA du 03.07.2023)

Strassen, 04/07/2023

concerne: critères

## GENERALITES

Période: du 24 au 28 avril 2024. Lieu : Rimini (Italie).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2006, 2007, 2008 et 2009 – compétition de qualification, finale all around (top 24) et finale par agrès (top 8).

Matériel de compétition : Gymnova (à confirmer).

Présélection par les entraîneurs nationaux GAM : Mathis Kayser, Joy Palermo, Ben Mangen et Yanis Monteiro.

## OBJECTIFS

Participation all around : placement individuel parmi les premiers deux tiers des gymnastes s'étant présentés au concours général lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

Participation par agrès :

- placement individuel parmi la première moitié des gymnastes s'étant présentés à l'agrès en question lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

- placement individuel parmi les 8 finalistes par agrès lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

Participation par équipe : placement par équipe parmi les premiers deux tiers des équipes s'étant présentées lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

## SELECTION

Normes de sélection :

Le gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

### 1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **71,500 pts.**

Le gymnaste devra présenter une compétition all-around aux Championnats d'Europe.

### 2. Normes par agrès pour 1/2 du classement individuel :

Sol : **12,100** – Arçons : **11,600** – Anneaux : **12,300** – Saut : **12,800** (1 Saut) – Barres // : **12,100** – Barre Fixe : **11,700**

Pour une qualification avec comme objectif 1/2 du classement par agrès, 3 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection où le gymnaste a participé au concours général (all around). Même si le gymnaste est sélectionné via les normes sur 3 agrès, il devra présenter une compétition all-around aux championnats d'Europe.

### 3. Normes par agrès pour une finale à l'agrès :

Sol : **13,400** – Arçons : **13,100** – Anneaux : **13,100** – Saut : **13,850** (moyenne de 2 sauts) – Barres // : **13,350** – Barre Fixe : **12,900**

Pour une qualification avec comme objectif une sélection pour une finale à l'agrès, 1 norme par agrès doit être réalisée. Même si le gymnaste est sélectionné via une norme par agrès pour une finale à l'agrès, il devra présenter une compétition all-around aux championnats d'Europe.

### 4. Normes par équipe pour 2/3 du classement par équipe :

Note finale de **224,000 points.**

Lors d'une réalisation de la norme de sélection par équipe lors de la même compétition de sélection, les entraîneurs nationaux GAM proposeront la composition de l'équipe au CA de la FLGYM au plus tard le 10.03.2024.

### 5. Normes pour une sélection conditionnelle (renforcer une équipe sélectionnée via des critères individuels) :

Cette sélection est conditionnelle au fait qu'au moins 3 gymnastes ont réalisé une sélection via les normes de sélections individuelles en all around (**1**) ou par agrès (**2 ou 3**) lors d'une compétition de sélection.

#### Normes par agrès en vue du classement par équipe :

Sol : **11,900** – Arçons : **10,300** – Anneaux : **11,100** – Saut : **12,500** (1 Saut) – Barres // : **11,200** – Barre Fixe : **10,600**

Pour une qualification conditionnelle avec comme objectif de renforcer le classement par équipe, au moins 3 normes par agrès doivent être réalisées lors de la même compétition de sélection. Les entraîneurs nationaux décideront si le gymnaste se présentera aux championnats d'Europe uniquement aux agrès où il s'est sélectionné ou aussi à d'autres agrès.

### Détermination de la sélection :

Les entraîneurs nationaux GAM feront l'analyse après la dernière compétition de sélection et proposeront au CA la sélection, selon les notes obtenues.

**NB :** Pour chaque compétition de sélection toutes les gymnastes seront autorisées à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

## DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s), kiné et chef de délégation).

## LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, le gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Un gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclu de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2024.

## CALENDRIER

### Moments de sélection :

1.	EYOF	23/07-29/07/2023	Maribor (Slovénie)
2.	Wase Gym Cup	28/10-29/10/2023	Melsele (Belgique)
2.	Future Cup	17/11/2023	Linz (Autriche)
3.	Christmas Gym Cup	10/12/2023	Bettembourg (Luxembourg)*

\* maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives. Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Des éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection pourraient se faire en cas de force majeure.

### Détermination de la sélection :

1. 11/12/2023 Communication officielle de la sélection aux gymnastes par les entraîneurs nationaux GAM ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour (respectivement le 04.07.2022 lors d'une sélection via la norme par équipe).
2. 22/01/2024 Détermination de la délégation par le CA (respectivement avant le 10.03.2024 lors d'une sélection via la norme par équipe).
3. 23/01/2024\* Date limite d'inscription définitive à European Gymnastics
4. 23/03/2024\* Date limite d'inscription nominative à European Gymnastics

\*Dates selon recueil technique European Gymnastics. Les directives des Championnats d'Europe 2024 ne sont pas encore publiées.